

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.09.2007

Révision: 13.03.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation**Nom du produit** Deitermann Multiboard**Numéro de la fiche technique de sécurité:** 05050224-1741/2**Emploi de la substance / de la préparation** Chimie de la construction**Producteur/fournisseur :**

maxit France s.a.s
4 rue de Mulhouse
Boîte Postale 27
F-68180 Horbourg-Wihr
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80
Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92
email: ralf.huckert@maxit.fr

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Identification des dangers

Principaux dangers: Néant.**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique**Description :** Extrudierter Polystyrolschaum geschäumt mit 1,1,1,2-Tetrafluorethan und Ethanol**Composants dangereux :** néant

4 Premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.**après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

Indications destinées au médecin : néant

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.09.2007

Révision: 13.03.2007

Nom du produit Deitermann Multiboard

(suite de la page 1)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple:

Monoxyde de carbone (CO)

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles: Porter un vêtement personnel de protection

Mesures pour la protection de l'environnement : Aucune mesure particulière n'est requise.

Méthodes de nettoyage/récupération : Recueillir par moyen mécanique.

7 Manipulation et stockage

Manipulation :**Précautions à prendre pour la manipulation:**

Éviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

Préventions des incendies et des explosions:

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager

Stockage :**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ventiler suffisamment les locaux de stockage et de travail.

Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

1,1,1,2,-Tetrafluorethan

MAK: 1000 ml/m³ / 4200 mg/m³

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Bei sachgemäßer Handhabung liegen die Treibmittelkonzentrationen unter den Konzentrationen, welche sowohl akute Atembeschwerden auslösen können, als auch unter den Expositionsrichtlinien.

Équipement de protection individuel :**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.09.2007

Révision: 13.03.2007

Nom du produit Deitermann Multiboard

(suite de la page 2)

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre provisoire:

Filtre P2.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants en caoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme :	solide
Couleur :	bleu
Odeur :	genre alcool

Changement d'état

Point de fusion :	> 75°C (DIN ISO 3016)
Point d'ébullition :	non déterminé

Point d'inflammation: 346°C (DIN ISO 2592)

Inflammabilité (solide, gazeux) : La substance n'est pas inflammable.

Température d'inflammation : 491°C (DIN 51794)

Température de décomposition : 285°C

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

inférieure :	3,5 % Ethanol Vol% (DIN 51649)
supérieure :	15,0 % Ethanol Vol% (DIN 51649)

Pression de vapeur : Non applicable.

Densité à 20°C: 20-70 kg/m³ (DIN 51757)

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : insoluble

valeur du pH: Non applicable.

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.09.2007

Révision: 13.03.2007

Nom du produit Deitermann Multiboard

(suite de la page 3)

Viscosité :
dynamique : Non applicable.
cinématique : Non applicable.
Teneur en solvants:
Solvants organiques: 0,0 %

Indications complémentaires Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
 Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Réactions dangereuses

Réactions aux matières organiques
 Sous la forme sous laquelle il a été livré, le produit ne peut pas exploser; l'apport de poussière fine implique cependant un risque de coup de poussière.

Produits de décomposition dangereux :

Bromure d'hydrogène
 fluorure d'hydrogène
 Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
 Bei Temperaturen über 250 °C entstehen kleine Mengen der vorgenannten Stoffe.

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Pas d'effet d'irritation.

des yeux : Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

Indications générales :

R 134a verbleibt im Schaum und diffundiert nur sehr langsam, der größte Teil baut sich in der Troposphäre zu Kohlendioxid und Fluorwasserstoff ab. R 134a hat ein Potential für den Abbau stratosphärischen Ozons (OPD) von Null im Vergleich zu R 12 (OPD=1).
 Der größte Teil des Ethanol diffundiert in den ersten Monaten der Produktlebensdauer aus dem Schaum.

(suite page 5)

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.09.2007

Révision: 13.03.2007

Nom du produit Deitermann Multiboard

(suite de la page 4)

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :**Recommandation :**

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Code déchet :

La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'élimination des déchets.

Emballages non nettoyés :**Recommandation :**

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

-

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :

Classe IMDG/GGVmer :

-

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA :

-

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la "GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact : Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93